

REPUBLIQUE DU BENIN

=====



COOPERATIVE POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE ET DU CREDIT (CPEC)

Démocratie – Solidarité - Ethique

SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE (SFD)

Agrément N° L.99.0004.A. du 20 septembre 1999 du MFE

- LOI 2012-14 du 21 Mars 2012- Siège : carré 2124/bis

parcelle B Menontin . BP 91 Godomey /Tél : 21 38 67 41/42

Courriel : cpecbenin@yahoo.fr / Site web : www.cpec-benin.org

=====



RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2020

ANNEE : 2021

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|----------------|--|
| ADAPAMI | : Appui au D éveloppement, à la P rofessionnalisation et à l' A ssainissement de la M icrofinance au Bénin |
| AANA | : Appui aux A ctivités N aissantes |
| AG | : A ssemblée G énérale |
| AGR | : A ctivités G énératrices de R evenus |
| ANSSFD | : A gence N ationale de S urveillance des S ystèmes F inanciers D écentralisés |
| BCEAO | : B anque C entrale des É tats de l' A frique de l' O uest |
| B.I.C | : B ureau d' I nformation sur le C rédit |
| BOA | : B anque O f A frica |
| BOAD | : B anque O uest A fricaine de D éveloppement |
| BSIC | : B anque S ahélo-Saharienne pour l' I nvestissement et le C ommerce |
| CA | : C onseil d' A dministration |
| CAA | : C aisse A utonome d' A mortissement |
| CAC | : C ommissaire A ux C omptes |
| CB | : C ommission B ancaire |
| CC | : C omité de C rédit |
| CDD | : C ontrat à D urée D éterminée |
| CDI | : C ontrat à D urée I ndéterminée |
| CCM | : C PEC – C rédit M obile |
| CCP | : C entre des C hèques P ostaux |
| CENTIF | : C ellule N ationale de T raitement des I nformations F inancières |
| CGGC | : C adre G énéral de G estion des lignes de C rédit |
| CNSS | : C aisse N ationale de S écurité S ociale du B énin |
| CS | : C onseil de S urveillance |
| CODIR | : C omité de D irection |
| CPEC | : C oopérative pour la P romotion de l' E pargne et du C rédit |
| DAPI | : D irection de l' A udit et de la P lanification I nformatique |

| | |
|----------------|--|
| DAT | : D épôt à T erme |
| DGTCP | : D irection G énérale du T résor et de la C omptabilité P ublique |
| E.F | : E ducation F inancière |
| E.L.R | : E pargne sur L ivret R émunéré |
| FNM | : F onds N ational de la M icrofinance |
| F.P | : F inance P articipative |
| IMF | : I nstitution de M icro F inance |
| IRPP-TS | : I mpôt sur les R evenus des P ersonnes P hysiques – T raitements et S alaires |
| LBC/FT | : L utte contre le B lanchiment des C apitaux et le F inancement du T errorisme |
| MCPP-NG | : M icro C rédits aux P lus P auvres – N ouvelle G énération |
| M.D.R | : M inistère de D éveloppement R ural |
| MFE | : M inistère des F inances et de l' E conomie |
| N.F.B | : N otion F inancière de B ase |
| PAG | : P rogramme d' A ction du G ouvernement |
| PAR | : P ortefeuille à R isques |
| PDAC | : P rogramme de D éveloppement A gricoles des C ommunes |
| PDSAB | : P rojet de D éveloppement du S ecteur de l' A rtisanat au B énin |
| PTA | : P lan de T ravail A nnuel |
| PPC | : P rincipes de P rotection des C lients |
| RCF | : R enforcement des C apacités F inancières |
| SFD | : S ystèmes F inanciers D écentralisés |
| TEG | : T aux E xécutif G lobal |
| TPE | : T erminal de P aiement E lectronique |
| UMOA | : U nion M onétaire O uest A fricaine |

INTRODUCTION

Le présent document est le rapport d'activité annuel de la **Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit (CPEC)**. Il couvre la période du 1^{ier} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Il met en valeur les réalisations effectuées et les résultats obtenus afin d'en tirer des leçons constructives.

Le rapport 2020 est donc destiné à informer les acteurs de l'Institution sur les activités de collecte de l'épargne et de distribution de crédits. Il permet de passer en revue les actions saillantes, les difficultés, les stratégies et les perspectives d'avenir.

A cet effet, la CPEC s'y applique et le présent rapport rend compte de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) et du budget prévisionnel 2020. Il prend en compte les dispositions de l'instruction N°018-12-2010 de la BCEAO et est articulé comme suit :

- *la description sommaire de l'historique de la CPEC ;*
- *l'environnement socio-économique ;*
- *les pratiques coopératives ;*
- *la gouvernance de la CPEC ;*
- *l'évolution de la situation financière ;*
- *les prestations offertes aux membres et innovations ;*
- *les innovations en cours concernant les services offerts ;*
- *les relations de la CPEC avec son environnement (activités sociales réalisées) ;*
- *les obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;*
- *les changements intervenus au niveau de la CPEC ;*
- *les difficultés rencontrées ;*
- *la relation avec les autorités de contrôle ;*
- *les relations avec les partenaires ;*
- *les perspectives de la CPEC ;*
- *les tableaux annexés.*

1- DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'HISTORIQUE DE LA CPEC

Créée en 1992, la Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit (CPEC) est l'initiative de diplômés sans emplois et de déflatés d'anciennes Sociétés d'Etat dissoutes. Ces initiateurs ont ainsi décidé de réunir les moyens pour promouvoir la mobilisation de l'épargne et la distribution de crédit entre les membres.

L'exploitation des ressources de cette mobilisation d'épargne a apporté très tôt une amélioration du statut de chômeurs et de déflatés des initiateurs qui ont pris conscience de leur situation et se sont assumés.

La persévérance leur a permis, malgré que le groupe opérait dans l'informel, de résister à une multitude d'initiatives de micro finance formelles soutenues par des bailleurs.

La croissance des ressources et l'adhésion massive des membres ont motivé les initiateurs à se formaliser après quatre (04) années d'activités, en une organisation coopérative sous le N°020306204 du 20 juin 1996 MDR. Cette structure a connu une évolution et a été constituée en 1999 comme une institution de Microfinance de forme coopérative avec l'agrément N°L99.0004.A du 20 septembre 1999 / MFE.

Depuis cette reconnaissance officielle, les acteurs de la CPEC ont œuvré à ce que cette institution devienne aujourd'hui un SFD de référence au niveau national et international à travers ses performances et la qualité de ses prestations au profit des populations exclues du système financier classique.

On y distingue quatre catégories de membre à savoir :

- ✓ les membres fondateurs ;
- ✓ les membres promoteurs ;
- ✓ les membres associés ;
- ✓ les membres ordinaires.

Les différents membres de la CPEC ont rigoureusement les mêmes droits et devoirs.

Tableau A : Récapitulatif de l'évolution statutaire

| Période | Situation | Autorisation |
|---------------------------------------|-------------------|---|
| 1992 - 1995 | Informel | - |
| 1996 - 1999 | Pré - Coopérative | Récépissé n°020306204 (établi le 20 juin 1996 au MDR) |
| Depuis 20 septembre 1999 à ce jour | Coopérative | Agrément n° L 99.0004.A. (établi le 20 septembre 1999 au MFE) |

Depuis le 20 septembre 1999, la CPEC exerce ses activités dans la légalité avec un capital initial de soixante mille (60.000) francs CFA.

2- ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Les perspectives de l'économie du Bénin sont favorables avec un taux de croissance du PIB projeté à 6,7% en 2020. Mais à l'évidence, ce taux est de 2,3% dû à deux facteurs exogènes clés qui ont conduit à un état de ralentissement des activités. Ce sont :

- la fermeture de la frontière nigériane ;
- la pandémie de la COVID-19.

En ce qui concerne le secteur de la microfinance, son importance est remarquée avec le processus de financement des besoins des couches à faibles revenus exclues du système bancaire en matière des services financiers et non financiers plus adaptés.

Au titre de l'exercice 2020, on note :

- la saturation du marché urbain avec une concurrence dans le secteur entre les banques, les SFD, les réseaux GSM, les compagnies d'assurance, les services postaux et financiers et les structures informelles de collecte d'épargne ;

- Certaines exigences réglementaires et opérationnelles qui accroissent les charges des SFD (BIC, digitalisation) ;
- la poursuite des activités du FNM pour le refinancement des SFD ;
- la pandémie de la COVID-19 avec toutes ses conséquences.

Dans cet ancrage, pour parvenir à des résultats pertinents, la CPEC s'est fixée jusqu'à fin de l'exercice 2020, une orientation stratégique qui résume sa vision, sa mission, ses objectifs et ses valeurs fondamentales comme suit :

☞ **Vision de la CPEC** : devenir la première institution de Microfinance de type coopératif dans la sous-région.

☞ **Mission de la CPEC** : contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations à faibles revenus en leur offrant des produits financiers et non financiers adaptés.

☞ **Objectif global de la CPEC** : « Contribuer de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies ».

☞ **Quelques objectifs spécifiques**

- ✓ étendre ses activités dans les zones attractives (urbaines et rurales) à travers l'ouverture d'agences ou de guichets rattachés ;
- ✓ accroître le nombre de bénéficiaires de services d'épargne et de crédit ;
- ✓ devenir une institution de micro finance autonome, pérenne, accédant à diverses sources de financement.

☞ **Les valeurs fondamentales de la CPEC**

- ✓ Démocratie
- ✓ Solidarité
- ✓ Ethique.

Au total, ces différents choix stratégiques permettent de satisfaire les membres par une approche de proximité et de faire face à la concurrence sur le marché.

3- PRATIQUES COOPERATIVES

Les pratiques observées se résument autour des principes ci-après :

☞ **1^{er} Principe : Adhésion libre et volontaire**

La CPEC est une organisation ouverte à toutes les personnes physiques ou morales aptes à utiliser ses services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique et la religion. L'Institution ne peut être viable que si elle est soutenue par ses membres.

Pour être membre, quatre (4) critères fondamentaux ont été retenus. Il s'agit de :

- ✓ la signature du contrat d'adhésion : 0 F
- ✓ le paiement du droit d'adhésion : 2.000 F
- ✓ l'établissement de la carte de membre : 2.000 F
- ✓ la prise au moins d'une part sociale : 2.500 F

☞ **2^{ème} Principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres.**

Les membres participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les membres élus comme représentants sont responsables devant eux.

Aussi, quelle que soit la catégorie des membres et quel que soit le nombre de parts sociales libérées, les membres ont le même droit de vote en vertu de la règle : « un membre, une voix » lors de la prise de décision.

☞ **3^{ème} Principe : Participation économique des membres.**

Les membres contribuent au capital et en ont le contrôle.

C'est l'Assemblée Générale des membres qui décide de l'affectation des résultats sous forme de :

- ❖ rémunération limitée du capital social libéré ;
- ❖ ristournes aux membres en proportion de leurs transactions ;
- ❖ soutien aux activités approuvées par les membres.

☞ **4ème Principe : *Autonomie et indépendance***

La CPEC est une organisation autonome d'entraide gérée par ses membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations y compris des gouvernements ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, se fait dans des conditions qui garantissent le pouvoir démocratique et maintiennent l'indépendance de la CPEC.

☞ **5ème Principe : *Education, formation et information***

L'Institution fournit à ses membres, ses dirigeants élus, ses gestionnaires et ses employés, l'éducation et la formation nécessaires pour pouvoir contribuer effectivement au développement de l'Institution.

☞ **6ème Principe : *Coopération entre les coopératives***

Pour renforcer le mouvement coopératif, la CPEC œuvre à l'harmonisation des pratiques coopératives avec d'autres institutions mutualistes ou Coopératives d'épargne et de crédit notamment par le biais du Consortium Alafia.

☞ **7ème Principe : *Engagement envers la communauté***

Dans le cadre d'orientations approuvées par ses membres, la CPEC contribue au développement durable de la communauté à travers le pilotage de certains projets sociaux.

4- GOUVERNANCE DE LA CPEC

Au plan de la gouvernance, nous distinguons les organes ci-après :

- **l'Assemblée Générale (AG) :**

C'est l'instance suprême de l'Institution et elle représente la réunion annuelle des membres (anciens et nouveaux) de la Coopérative. Elle permet non seulement aux membres de prendre part aux affaires de la Coopérative mais oblige les membres élus à rendre compte de leurs activités.

L'Assemblée Générale Ordinaire ou extraordinaire se tient et agit conformément aux dispositions des statuts de la Coopérative.

- **le Conseil d'Administration** est l'émanation de l'Assemblée Générale. Il veille au fonctionnement et à la bonne gestion de l'organisation. Les membres du Conseil d'Administration sont égaux entre eux et responsables collectivement de l'administration de la Coopérative devant l'Assemblée Générale. Il est composé de sept (7) membres.

- **le Comité de Crédit** a la responsabilité de gérer le crédit conformément aux politiques et procédures définies en la matière.

A la fin de l'exercice social, le Comité de Crédit élabore son rapport d'activités qu'il transmet au Conseil d'Administration huit (8) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et le présente lors de celle-ci. Il est composé de trois (3) membres.

- **le Conseil de Surveillance** est chargé de la surveillance, de la régularité des opérations de la CPEC et du contrôle de sa gestion. Le Conseil de Surveillance examine les rapports d'inspection et reçoit les plaintes des membres, les soumet le cas échéant aux autres organes de l'Institution et répond aux plaignants.

Le Conseil de Surveillance est habilité à entreprendre toute vérification ou inspection des comptes, des livres et opérations de la CPEC.

Pour l'exercice de cette mission, il peut faire appel à tout expert et a accès à toutes pièces ou renseignements qu'il juge utiles.

Le Conseil de Surveillance avise le Ministre de tutelle lorsqu'il estime que le Conseil d'Administration tarde à prendre les mesures qu'appelle une situation.

A la fin de l'exercice social, le Conseil de Surveillance élabore son rapport d'activités qu'il transmet au Conseil d'Administration huit (8) jours avant l'Assemblée Générale et le présente lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il est composé de trois (3) membres.

- **la Direction Générale**

Le Directeur Général exerce ses fonctions sous l'autorité du Conseil d'Administration. Ses pouvoirs et devoirs sont déterminés par le règlement intérieur de l'institution.

Il gère les affaires dans la limite des attributions et des responsabilités qui lui sont conférées par le Conseil d'Administration et préalablement définies dans le contrat qui le lie à la CPEC. Il rend régulièrement compte de sa gestion au Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice 2020, tous les organes dirigeants ont fonctionné dans le respect des normes, des textes et règlements. Les membres de ces organes dirigeants ont tenu régulièrement les réunions statutaires. La séparation des activités de contrôle de celles de gestion est observée. Les dispositifs du contrôle interne sont opérationnels. L'institution a connu des missions de contrôle aussi bien internes qu'externes.

Certaines recommandations issues des différentes missions de contrôle sont mises en œuvre.

Les Etats financiers 2020 sont audités et certifiés par le Commissaire aux Comptes agréé.

5- EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

Tableau B : Evolution de la situation financière

| ANNEE LIBELLES | 2019 | 2020 | VARIATION (%) |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Capital Social | 839 531 500 | 829 562 500 | -1,18 |
| Dépôts | 2 897 380 950 | 3 023 212 776 | +4,34 |
| Dépôts à terme | 1 784 313 349 | 1 914 722 350 | 7,30 |
| Dépôts à vue | 598 096 221 | 595 947 394 | -0,35 |
| Autres dépôts | 514 971 380 | 512 543 032 | -0,47 |

NB : la situation des dépôts prend en compte les dettes rattachées.

Au total, les dépôts ont connu une tendance à la hausse. Ceci, témoigne de la confiance soutenue des membres de la Coopérative.

Toutefois, le capital social a connu une baisse due à trois (3) facteurs essentiels :

- l'impact de la COVID-19 ;
- le retrait effectué par les membres faisant la confusion entre le capital social et les dépôts ;
- la mise en œuvre de l'une des recommandations de l'ANSSFD (régularisation progressive des parts sociales assimilables au DAT).

Au solde des dépôts ainsi mobilisés, la CPEC a levé comme ressources financières additionnelles en 2020, sept cent quatre-vingt-quinze millions (795 000 000) de francs CFA auprès de la NSIA -BANQUE.

La facilité obtenue auprès de NSIA BANQUE traduit un bon niveau de partenariat entre les deux institutions. L'effort doit être poursuivi.

6- PRESTATIONS OFFERTES AUX MEMBRES ET INNOVATIONS

La Coopérative a offert les produits d'épargne et les produits de crédit.

➤ **Les produits d'épargne**

Les services d'épargne offerts aux populations sont :

- ✓ tontines mobiles ;
- ✓ épargne sur livret ;
- ✓ dépôts à terme.

La prise de parts sociales par les membres (anciens ou nouveaux) est une forme d'épargne distincte des autres. Il s'agit du capital social qui est variable.

➤ **Les produits de crédits**

On distingue deux principaux types de crédits offerts en tenant compte du caractère productif ou non de l'objet financé :

✓ **crédit à la production:**

Il s'agit du financement des activités génératrices de revenus (micro entreprise), le financement des petites entreprises et le financement des investissements productifs. Le remboursement de ces crédits est assuré généralement par les revenus issus de l'activité financée.

✓ **crédit à la consommation :**

C'est le financement des besoins de consommation non productifs. Le remboursement de ce type de crédit se fait par des revenus provenant des activités autres que le motif qui est financé.

A travers ces deux types de crédit, la CPEC a financé des besoins variés (santé, scolarisation, aménagement, développement de la petite industrie, commerce, production, élevage etc.), et est intervenue dans divers secteurs d'activités (secteur artisanal, secteur du commerce, secteur agricole, secteur de la petite industrie, secteur de l'éducation etc.)

Outre ces services financiers, l'institution offre des services non financiers sous forme :

- *d'appuis-conseils*
- *et de petites formations à ses membres.*

7- INNOVATIONS EN COURS CONCERNANT LES SERVICES OFFERTS

En 2020, quatre (4) innovations principales sont à retenir au niveau des services offerts aux membres. Il s'agit de :

- **COMPTE EPARGNE SUR LIVRET REMUNERE (ELR)**

C'est un compte à vue ouvert sur lequel, le solde est rémunéré à un taux fixé par la CPEC. Le compte Epargne sur Livret Rémunéré ne doit pas être confondu avec le compte d'Epargne sur Livret. ELR est soumis aux conditions spécifiques et est rémunérée à un taux de 2% l'an.

- **CREDIT AANA REVISE**

«**AANA**» est un crédit destiné aux groupements de femmes exerçant des activités génératrices de revenus.

Orienté pour les activités de fin d'année, le crédit de groupe **AANA** révisé répond aux besoins des femmes à tout instant de l'année. Le montant de crédit octroyé par groupe de cinq (5) femmes est compris entre 125.000 et 1 250.000 FCFA.

« **AANA** » est désormais appelé **Appui aux Activités Naissantes et Avancées**

• **PACK « CPEC CREDIT MOBILE (CCM) »**

Le Pack «CCM» est une gamme de services financiers et non financiers destinés à toute personne physique morale exerçant une activité génératrice de revenus.

C'est un crédit individuel de proximité à court terme. Il est lié à la collecte de la tontine mobile.

CCM par ordre croissant est un pack de services qui offre cinq (05) privilèges au souscripteur à savoir :

- *un (01) compte sur livret ;*
 - *un (01) plan d'épargne ;*
 - *un (01) plan de formation en éducation financière ;*
 - *une (01) assistance en conseils permanents ;*
- une (01) gamme de six (06) crédits sous forme d'avance sur tontine mobile.*

La liste des produits CCM par ordre croissant de montant alloué se présente comme suit :

« **GBEVIVI**»

« **SENAN**»

« **CICA**»

« **OLUWA**»

« **GBEKA**»

« **IFE**»

« **FINAN**»

L'évolution d'un produit à un autre se fait sur la base de l'historique de remboursement et de la grille de cotation.

• **SOUSCRIPTION D'ASSURANCE VIE OBLIGATOIRE**

En 2020, la CPEC a signé une convention de coassurance sur la couverture des prêts. Cette convention d'assurance collective est conclue entre les trois (3) institutions ci-après :

- CPEC : SFD
- NSIA VIE ASSURANCE : APERITEUR
- SUNU ASSURANCES VIE BENIN : COASSUREUR

Elle a pour objet de garantir en cas de décès-invalidité absolue et définitive de l'assuré, le paiement du capital assuré.

Le montant de la garantie se présente comme suit :

- **En cas de décès de l'assuré**, les assureurs garantissent le paiement du capital souscrit mentionné sur le bulletin individuel d'adhésion. La CPEC aura en charge de déduire les engagements restant dûs par l'assuré au moment de son décès et de reverser la différence aux ayants droits de ce dernier.
- **En cas d'invalidité absolue et définitive** atteignant un assuré au plus tard à la fin de l'année civile de son 65^{ième} anniversaire, les assureurs verseront par anticipation à la CPEC, le capital souscrit tel que mentionné sur le bulletin individuel d'adhésion, celui-ci étant arrêté à la date de l'attestation médicale ayant entraîné la reconnaissance de l'invalidité absolue et définitive par l'assureur.

La CPEC aura en charge de déduire les engagements restant dû par l'assuré et de reverser la différence aux ayants droits de ce dernier.

Un autre intérêt de ce partenariat a été la stratégie menée pour convaincre les deux (2) compagnies à faire des DAT auprès de la CPEC.

8- RELATIONS DE LA CPEC AVEC SON ENVIRONNEMENT (ACTIVITES SOCIALES REALISEES)

En 2020, l'Institution a poursuivi ses activités sociales à travers la formation financière de ses membres. Les thèmes ci-après ont été développés :

- la présentation de l'institution et les produits offerts ;
- les conseils pour mieux épargner à la CPEC ;
- la réalisation du budget avec ses avantages dans la vie quotidienne ;
- les conseils pour une bonne négociation et une bonne gestion de prêt ;
- les conseils pour faire un prêt judicieux pour développer ses activités.

9- OBLIGATIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le blanchiment des capitaux consiste en la conversion, le transfert ou la manipulation de biens mal acquis ou provenant d'un crime ou délit, dans le but de dissimuler ou de déguiser l'origine illicite desdits biens ou d'aider toute personne impliquée dans la commission de ce crime ou délit à échapper aux conséquences judiciaires de ses actes.

Ainsi dans le cadre de la prévention du blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la Coopérative a mené des actions suivantes :

✓ *Moyens mis en place par l'organisation :*

- la loi N° 2018-17 du 25 juillet 2018 relatif à la LBC/FT en République du Bénin ;
- un manuel d'identification des clients et programme LBC/FT ;
- un comité en charge de la LBC/FT ;
- un système de renforcement des capacités en matière de LBC/FT au profit des acteurs de la CPEC.

✓ *Sensibilisation et formation*

Outre la sensibilisation de quelques acteurs, près d'une dizaine d'employés ont bénéficié de formation en matière de LBC/FT à l'interne et à l'externe. La CPEC a été appuyée par ECOBANK – CENTIF et OCWARM.

✓ *Contrôles effectués*

Les contrôles opérés se sont surtout orientés sur le suivi des relations avec la clientèle.

Il s'agit de :

- ✓ la vérification de l'identité des clients ;
- ✓ la tenue du registre d'ouverture de compte ;
- ✓ la constitution de chaque dossier de DAT ;
- ✓ le suivi des transactions des clients.

Au total pour l'année 2020, les principaux constats sont relatifs aux faits que :

- ✓ l'Institution n'a enregistré aucune opération suspecte et n'a suspecté aucune opération ou un client dans ses affaires ;
- ✓ aucune correspondance relative à la déclaration des opérations suspectes n'a été effectuée envers la CENTIF.

10- CHANGEMENTS INTERVENUS AU NIVEAU DE LA CPEC

Les éléments marquants au cours de l'année 2020 se résument comme suit :

- le bon lancement des activités de l'année 2020 ;
- une meilleure présentation des vœux par rapport au résultat attendu ;
- l'actualisation et la validation du schéma directeur informatique ;
- la validation du nouvel organigramme par le CA ;
- la certification des comptes de l'exercice 2019 par le Commissaire aux comptes agréés.
- la tenue effective de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Institution.
- l'appropriation du nouveau manuel de procédures de contrôle interne par le Directeur Général et les directeurs techniques ;
- le renforcement du partenariat avec NSIA-BANQUE ;
- la création de nouveaux produits de crédits liés à la tontine mobile ;
- la révision et le lancement du crédit scolarisation « rentrée excellente », (respect du TEG) ;
- l'installation officielle des nouveaux directeurs techniques et des dirigeants pour une nouvelle mandature ;
- l'acquisition d'un nouveau logiciel métier (logiciel intégré – Microfina ++)
- l'élargissement de la stratégie de recouvrement ;
- le démarrage du processus d'élaboration du plan stratégique 2021-2025.
- la motivation des acteurs.

❖ *Au niveau du personnel :*

- ✓ l'approche participative ;
- ✓ la mise en œuvre de la valeur solidarité ;
- ✓ le paiement régulier des salaires conformément à la convention collective du travail des SFD du Bénin ;
- ✓ la cotisation à jour à la CNSS (part ouvrière +part patronale) a favorisé :
 - * *le paiement de l'allocation familiale ;*
 - * *le reversement des indemnités de congés de maternité ;*
 - * *le paiement régulier de la pension de retraite aux agents concernés.*
- ✓ le reversement de l'IRPP-TS (Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques – Traitement de Salaire.
- ✓ la jouissance de l'assurance santé sans exception (CDD et CDI) ;
- ✓ le paiement de la prime d'épargne au titre de l'année 2019 ;
- ✓ le paiement de la prime de rendement au titre de l'année 2019 ;
- ✓ l'accord de crédits à certains agents.

❖ *Au niveau des membres des organes statutaires :*

- ✓ le remboursement des frais ;
- ✓ la motivation spéciale selon l'activité ;
- ✓ le paiement de la prime de rendement au titre de l'année 2019 ;
- ✓ l'accord de crédits à certains membres élus.

❖ *Au niveau de certains partenaires*

- ✓ le paiement de commission à certaines structures sous forme de Charges financières (CCP – DGTCP – MAIRIE) ;
- ✓ l'action commerciale à certaines structures conformément au Budget 2020.

11- DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2020 se résument comme suit :

➤ *Celles liées à la COVID -19*

- ❖ la suspicion du climat d'insécurité en milieu de travail ;
- ❖ la réduction du temps de travail due à la rotation des agents et aux mesures de distanciation sociale ;
- ❖ la baisse significative du volume d'activités (*mobilisation des dépôts et autres ressources financières, octroi de crédit à la clientèle et suivi rapproché des débiteurs*) ;
- ❖ les demandes de moratoire par les clients quant aux échéances de remboursement ;
- ❖ l'accroissement du volume des impayés suite à la limitation des agents de crédit sur le terrain.

➤ *Autres difficultés*

- ❖ l'évaluation encore non satisfaisante des agents pour une motivation positive ou négative.
- ❖ le non suivi rigoureux de la répartition du portefeuille par agent de crédit pour une meilleure maîtrise du PAR.
- ❖ Les conditions de recouvrement des impayés ne sont pas très favorables (*coût élevé des honoraires surtout les montants petits crédits- processus long*).
- ❖ l'épreuve forte dans la mise en œuvre du contrat de partenariat entre FNM et la CPEC.
- ❖ la pression continue et forte sur la CPEC pour le remboursement de fonds des impayés au niveau de certains projets (CGGC, PDAC, FP...).

12- RELATION AVEC LES AUTORITES DE CONTRÔLE

Tout au long de l'exercice 2020, la CPEC a répondu favorablement aux diligences des autorités de contrôle. En effet, elle a produit régulièrement les statistiques mensuelles et trimestrielles.

Elle a rendu l'environnement favorable aux contrôles et a mis en œuvre certaines recommandations issues des contrôles et suivis périodiques.

• **Au niveau de l'ANSSFD :**

Suite à la mission de l'ANSSFD sur le suivi des recommandations, le niveau de mise en œuvre se présente comme suit :

**Tableau C : Point d'exécution des recommandations au 31/12/2020
au siège de la CPEC.**

| VOLETS | RECOMMANDATIONS | | | MISE EN OEUVRE | | | TAUX D'EXECUTION (%) |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-------------|---------------------------|------------------------------|--------------------|----------------------|
| | FORMULEES | NON APPLICABLES | APPLICABLES | TOTALEMENT EXECUTEES (TE) | PARTIELLEMENT EXECUTEES (PE) | NON EXECUTEES (NE) | |
| GOUVERNANCE | 17 | 01 | 16 | 14 | 00 | 02 | 87,50 |
| CONTROLE INTERNE | 17 | 00 | 17 | 17 | 00 | 00 | 100 |
| CREDIT | 19 | 00 | 19 | 17 | 02 | 00 | 89,47 |
| EPARGNE | 06 | 01 | 05 | 05 | 00 | 00 | 100 |
| COMPTABILITE ET FINANCE | 35 | 03 | 32 | 30 | 01 | 01 | 93,75 |
| SYSTEME D'INFORMATION | 24 | 00 | 24 | 17 | 04 | 03 | 70,83 |
| SECURITE | 15 | 00 | 15 | 11 | 02 | 02 | 73,33 |
| TOTAL | 133 | 05 | 128 | 111 | 9 | 8 | 86,71 |

Source : Direction de l'Audit et de la Planification informatique (DAPI)

• **Au niveau de la BCEAO :**

Il s'agit de :

- ✓ la production mensuelle des statistiques ;
- ✓ la fiche d'enquête mensuelle de conjoncture ;
- ✓ la production des indicateurs trimestriels pour la réunion des ministres de l'UEMOA.

• **Au niveau de la Commission Bancaire :**

Sur la base des documents périodiques communiqués, la Commission Bancaire fait un suivi périodique de la situation de l'institution et relève des insuffisances à corriger. Au titre de l'année 2020, aucune anomalie n'a été constatée.

13- RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Pour l'exercice, la CPEC a entretenu de bonnes relations avec tous ses partenaires. Il s'agit notamment de :

☞ **CONSORTIUM ALAFIA** qui fournit un appui et une formation technique à ses membres.

En 2020, quarante-six (46) agents ont reçu des formations sur les thèmes variés et cinq (5) élus ont été renforcés sur les thèmes : « le leadership féminin » et le « rôle et responsabilités des élus dans les SFD ».

☞ **FNM** pour les négociations et remboursements des diverses lignes de crédits.

Par rapport à ce partenariat, la Coopérative a reçu un appui en matériels composé des éléments ci-après :

- deux (02) ordinateurs de bureaux ;
- deux (02) portatifs ;
- deux (02) imprimantes lasers ;
- trois (03) (motos).

☞ **CAA (Caisse Autonome d'Amortissement)** à travers :

*PDSAB pour la prise en compte du financement des artisans ;

*PDAC pour le financement des riziculteurs.

Les deux (2) projets sont toujours en phase intensive du recouvrement.

☞ **ADAPAMI** pour l'appui à la professionnalisation et l'assainissement du secteur de la Microfinance.

Conformément au contrat de performance 2020, la CPEC a bénéficié de plusieurs appuis notamment celui lié à la réalisation des activités en éducation financière. Cette activité s'examine à deux (2) niveaux.

🚦 Notion financière de base (NFB)

Pour un objectif de 1400 personnes à former, la CPEC a enregistré un résultat de 2417 réparti comme suit :

- ✓ **nombre de femmes formées : 2002**
- ✓ **nombre d'hommes formés : 415**

🚦 Education Financière (EF) proprement dite

Le nombre de personnes formées se présente comme suit pour un objectif de six cent personnes à former :

- ✓ **nombre de femmes formées : 678**
- ✓ **nombre d'hommes formés : 100**

PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE : CPEC 2020

| | NFB | EF |
|---------------------------|------------|-----------|
| Objectifs fixés | 1400 | 600 |
| Objectifs réalisés | 2417 | 778 |

Face à ces résultats, la CPEC fait partie des meilleures performances des SFD partenaires en éducation financière.

Les reconnaissances obtenues à cet effet se présentent comme suit :

- 🚦 *Prix de l'excellence en Animateur Terrain – éducation financière année 2020 : Mr AYEDOUN Gédéon (agent de crédit –CPEC COTONOU).*
- 🚦 *Prix de l'excellence Maître Formateur en éducation financière année 2020 : Mr BENON Innocent (Chef Service Statistique et Développement).*
- 🚦 *Prix de l'excellence trophée Education financière 2020 : CPEC*

Il faut noter que sur l'ensemble des activités planifiées au titre de l'année 2020 par rapport à ce projet d'ADAPAMI, 86,38% des activités sont réalisées par la CPEC.

14- PERSPECTIVES DE LA CPEC

La Coopérative pour la Promotion de l'Épargne et du Crédit doit innover pour offrir à ses membres des services de qualité et à moindre coût.

Pour y parvenir et se positionner davantage sur le marché de la Microfinance, des stratégies pertinentes doivent être mises en place pour relever les défis ci-après :

- ✓ la diversification des stratégies de mobilisation de l'épargne.
- ✓ la persévérance dans le recouvrement.
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique marketing 2019-2021.
- ✓ la poursuite de l'implémentation du nouveau logiciel dans tous les points de service.
- ✓ l'élaboration et la validation d'un nouveau plan stratégique 2021-2025.
- ✓ la mise en œuvre des diverses recommandations.
- ✓ le renforcement du dispositif de contrôle interne.

15- LES TABLEAUX ANNEXES

Ce rapport est appuyé par des tableaux ci-après présentés en annexes :

- *Données générales.*
- *Données sur les points de vente.*
- *Données sur les opérations de collecte de dépôts.*
- *Données sur les crédits (prêts et engagements par signature).*
- *Données sur les autres activités autorisées.*
- *Autres informations sur les opérations avec la Clientèle.*
- *Opérations avec les autres institutions financières.*
- *Données sur la performance des membres des réseaux (Unions – fédérations et confédérations).*
- *Fonctionnement et vie des organes.*
- *Performances financières.*

ANNEXES

I- DONNEES GENERALES

**TABLEAU N° 1.1 Nombre de membres, bénéficiaires ou clients
(en unités)**

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|--|-----------------|-----------------|---------------|
| Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients (les groupements sont comptés sur une base unitaire) (1) +(2) | 76 677 | 77 711 | 1,34 |
| Nombre de personnes physiques non -membres d'un groupement (1) = (a) +(b) | 46 705 | 47 528 | 1,76 |
| *Hommes (a) | 33 378 | 33 825 | 1,33 |
| *Femmes (b) | 13 327 | 13 703 | 2,82 |
| Nombre de personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc.) (2) | 29 972 | 30 183 | 0,70 |
| Nombre de groupements de personnes physiques bénéficiaires (3) | 29 972 | 30 178 | 0,68 |
| Nombre total des membres des groupements de personnes physiques bénéficiaires (4) = (C) +(d) | 148 974 | 149 945 | 0,65 |
| *Hommes (c) | 22 059 | 22 180 | 0,54 |
| *Femmes (d) | 126 915 | 127 765 | 0,66 |

**TABLEAU N° 1.2 Effectif des dirigeants et du personnel employé
(en unités)**

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|-----------------|-----------------|------------------|
| Nombre de membres du Conseil d'administration ou de l'organe équivalent | 7 | 7 | 0 |
| Nombre de membres du Conseil de Surveillance (*) | 3 | 3 | 0 |
| Nombre de membres du Comité de Crédit (*) | 3 | 3 | 0 |
| Nombre de membres des autres comités créés par le SFD (**) | 9 | 9 | 0 |
| Effectif total des employés (3) = (1) +(2) | 53 | 52 | -1,92 |
| *Dirigeants (employés exerçant des fonctions de direction ou de gérance) dont : (1) | 13 | 13 | 0 |
| - Nationaux durée indéterminée | 13 | 39 | 200 |
| - Nationaux durée déterminée | 40 | 13 | -67,05 |
| - Personnel expatrié | 0 | 0 | 0 |
| *Autres employés (2) = (a) - (b) +(c) | 0 | 39 | 1 |
| * Agents permanents (a) | 40 | 39 | -2,50 |
| * Agents contractuels (b) | 0 | 0 | 0 |
| * Personnel expatrié (c) | 0 | 0 | 0 |

(*) A renseigner par les institutions coopératives ou mutualistes et de crédit

TABLEAU N° 1.3 Données sur la gouvernance

1.3.1 Tableau sur l'état des rémunérations des dirigeants et du personnel de l'Institution

| Rubriques | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|
| Masse salariale globale en FCFA | 170 483 090 | 154 423 111 | -9,42 |
| * Personnel dirigeant (Directeur Général) et son adjoint, Directeurs de service) ; | 32 929 808 | 30 400 080 | -7,68 |
| * Autre personnel. | 137 553 282 | 124 023 031 | -9,84 |
| Montant des frais généraux en FCFA | 327 381 146 | 314 463 473 | -3,95 |
| Ratio Masse salariale rapportée aux frais généraux | 0,52 | 0,49 | -5,77 |
| Proportion salaire du Directeur Général rapporté aux frais généraux | 0,10 | 0,10 | 0 |

Salaire, appointements, indemnités, gratifications et primes occasionnelles ou périodiques versées au personnel, les rémunérations des administrateurs salariés, les cotisations aux régimes de retraite, etc.

1.3.2. Tableau sur les remboursements de frais des dirigeants élus

| Rubriques | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|
| Indemnités de fonctions versées aux administrateurs non-salariés en F CFA | 1 360 000 | 1 360 000 | 0 |
| Frais de tenue des réunions des organes et des assemblées en FCFA | 5 541 765 | 6 099 250 | 10,06 |
| <i>Perdiem</i> | 1 308 000 | 803 000 | -38,61 |
| <i>Transport</i> | 867 000 | 965 000 | 11,30 |
| <i>Hébergement</i> | 654 000 | 1 108 000 | 69,42 |
| <i>Téléphone</i> | - | - | - |
| <i>Carburant</i> | - | - | - |
| Autres | 2 712 765 | 3 223 250 | 18,82 |

Salaires, appointements, indemnités, gratifications et primes occasionnelles ou périodiques versées au personnel, les rémunérations des administrateurs salariés, les cotisations aux régimes de retraite, etc.

II.DONNEES SUR LES POINTS DE VENTE

TABLEAU N° 2 : Evolution du nombre de points de service

| Paramètres | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Nombre d'Institutions de base | 1 | 1 | - |
| Nombre de guichets ou d'antennes | 8 | 8 | - |

III.DONNEES SUR LES OPERATIONS DE COLLECTE DE DEPOTS

**TABLEAU N°3.1 : Evolution du montant des dépôts
(en milliers de FCFA)**

| Paramètres | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Montant total des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients (1) + (2) | 2 828 699 | 2 950 147 | +4,29 |
| Montant des dépôts des personnes physiques non membres d'un groupement (1) = (a) + (b) | 2 260 636 | 2 409 380 | 6,57 |
| Montant des dépôts des hommes (a) | 1 755 491 | 1 903 206 | 8,41 |
| Montant des dépôts des femmes (b) | 505 145 | 506 174 | 0,20 |
| Montant des dépôts des personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc) (2) | 568 063 | 540 767 | -4,80 |

TABLEAU N°3.2 : Décomposition des dépôts par terme (2020)

| Dépôts à vue | | Dépôts à terme | | Autres dépôts | |
|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Montant (fcfa) | Part (en%) | Montant (fcfa) | Part (en%) | Montant (fcfa) | Part (en%) |
| 595 947 394 | 20,20 | 1 914 722 350 | 64,90 | 439 477 504 | 14,90 |

TABLEAU N° 3.4 : Evolution du capital social *

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Montant du capital social (en milliers de FCFA) | 839 532 | 829 563 | -1, 18 |

TABLEAU N° 3.3 : Evolution du nombre de déposants (*membres, bénéficiaires ou clients ayant un dépôt dans les livres de la CPEC*) et des comptes inactifs

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Nombre total des déposants (1+2) | 31 021 | 31 213 | 0,61 |
| Nombre de déposants personnes physiques non membres d'un groupement (1) = (a) +(b) | 23 497 | 23 692 | 0,82 |
| • Nombre de déposants hommes (a) | 15 450 | 15 512 | 0,40 |

**IV. DONNEES SUR LES CREDITS (PRETS ET ENGAGEMENTS
°+ PAR SIGNATURE)**

**TABLEAU N° 4.1 : Evolution du montant annuel des prêts accordés*
(en milliers de CFA)**

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Montant des prêts accordés (1) + (2) | 1 451 260 | 1 201 315 | -17,22 |
| Montant des prêts accordés aux personnes physiques non-membres d'un groupement (1)= (a) +(b) | 1 281 743 | 1 022 132 | -20,25 |
| • Montant des prêts accordés aux hommes (a) | 910 320 | 702 458 | -22,83 |
| • Montant des prêts accordés aux femmes (b) | 371 423 | 319 674 | -13,93 |
| Montant des prêts accordés aux personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc (2) | 169 517 | 179 183 | +5,70 |

Il s'agit du montant des prêts accordés dans l'année.

**TABLEAU N° 4.2 : Evolution du nombre de prêts accordés dans
l'année (en unités)**

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Nombre de prêts accordés (1) + (2) | 1 735 | 1 380 | -20,46 |
| Nombre de prêts accordés aux personnes physiques non membres d'un groupement (1) = (a) + (b) | 1 484 | 1 166 | -21,42 |
| • Nombre de prêts accordés aux hommes (a) | 933 | 709 | -24,43 |
| • Nombre de prêts accordés aux femmes (b) | 551 | 457 | -17,05 |
| Nombre de prêts accordés aux personnes morales (groupements de personnes physiques, entreprises, associations, etc) (2) | 251 | 214 | 14,74 |
| Montant moyen des prêts accordés (somme des prêts rapportée au nombre de prêts accordés) | 834 861 | 870 518 | 4,27 |

TABLEAU N° 4.3 : Engagements par signature (en milliers de FCFA)

| Nature de l'engagement donné | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|
| Engagements de financement donnés en faveur des institutions financières | 0 | 0 | - |
| Engagements de financement donnés en faveur des membres, bénéficiaires ou clients | 0 | 0 | - |
| Engagements de garantie d'ordre des institutions financières | 0 | 0 | - |
| Engagements de garantie d'ordre des membres, bénéficiaires ou clients | 0 | 0 | - |

TABLEAU N° 4.4 : Encours de crédits au 31 décembre (en milliers /FCFA)

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|
| Encours total de crédits (1) + (2) | 5 904 675 | 6 127 734 | + 3,77 |
| Encours de crédits sur les personnes physiques non-membres d'un groupement (1) = (a)+(b) | 2 725 098 | 2 685 123 | -1,46 |
| • Encours de crédits sur les hommes (a) | 2 045 285 | 2 007 153 | -1,86 |
| • Encours de crédits sur les femmes (b) | 679 812 | 677 970 | -0,27 |
| Encours de crédits sur les personnes morales (groupements de personnes physiques ; entreprises, associations, etc.) (2) | 3 179 578 | 3 442 611 | 8,27 |

TABLEAU N° 4.5 : Nombre de crédits en cours au 31 décembre (en unité)

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|
| Nombre de crédits en cours (1) +(2) | 18 776 | 18 908 | 0,70 |
| Nombre de crédits en cours sur les personnes physiques non – membres d'un groupement (1)= (a)+(b) | 12 067 | 12 161 | 0,77 |
| • Nombre de crédits en cours sur les hommes (a) | 8 809 | 8 868 | 0,66 |
| • Nombre de crédits en cours sur les femmes (b) | 3 258 | 3 293 | 1,07 |
| Nombre de crédits en cours sur les personnes morales (groupements de personnes | | | |

TABLEAU N° 4.6 : Evolution de l'encours des crédits par terme

| Encours total des crédits / en milliers de francs CFA (année 2019) | | Encours total des crédits / en milliers de francs CFA (année 2020) | | Variation / l'encours des crédits à court terme | Variation/ l'encours des crédits à moyen et long terme |
|--|------------------------|--|------------------------|---|---|
| Court terme | Moyen et long terme | Court terme | Moyen et long terme | | |
| 3 362 750 | 2 541 925 | 4 186 447 | 1 941 287 | 24,49 | -23,62 |

TABLEAU N° 4.8 Opérations de crédits sur ressources affectées

| Indicateurs | Année (2018) | Année (2019) | Variation (%) |
|---|-----------------|-----------------|------------------|
| Nombre de crédits accordés sur ressources affectées | - | - | - |
| Montant des crédits accordés sur ressources affectées (en milliers de francs CFA) | - | - | - |
| Nombre de crédits en cours sur ressources affectées | 36 334 | 36 279 | -0,00 |
| Montant des crédits en cours sur ressources affectées (en milliers de FCFA) | 2 816 023 | 2 807 297 | -0,00 |

TABLEAU N° 4.8 : Opérations de crédits sur ressources affectées

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|-----------------|-----------------|------------------|
| Nombre de crédits accordés sur ressources affectées | - | - | - |
| Montant des crédits accordés sur ressources affectées (en milliers de francs CFA) | - | - | - |
| Nombre de crédits en cours sur ressources affectées | 36 279 | 36 217 | -0,17 |
| Montant des crédits en cours sur ressources affectées (en milliers de FCFA) | 2 807 297 | 2 805 202 | -0,04 |

TABLEAU N° 4.9 : Gestion du portefeuille de crédit

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) |
|---|---------------------|---------------------|
| Encours des créances en souffrance (en milliers de FCFA) | 84 423 | 94 063 |
| Taux brut des créances en souffrance ¹ | 1,41% | 1,57% |
| Taux de remboursement des crédits accordés ² | 95,57% | 95,31% |
| Taux de remboursement des créances en souffrance ³ | 37,45% | 21,06% |
| Encours brut des créances en souffrance sur ressources affectées (en milliers de francs CFA) | 475 283 | 337 501 |
| Taux brut des créances en souffrance sur ressources affectées ⁴ | 12,20% | 12,02% |
| Taux de remboursement des crédits accordés sur ressources affectées ⁵ | 81% | 81,00% |
| Taux de recouvrement des crédits créances en souffrance sur ressources affectées ⁶ | 5,10% | 5,10% |
| Montant des crédits passés en perte (en milliers de FCFA) | 159 233 | 84 076 |
| Taux de perte sur créances ⁷ | 2,66% | 1,36% |

- 1- Rapport entre l'encours brut des créances en souffrance et le total de l'encours brut des crédits.
- 2- Rapport entre les échéances remboursées et le montant attendu au cours de l'année ;
- 3- Rapport entre le montant des créances en souffrance recouvrées et le montant total des créances en souffrance.
- 4- Rapport entre l'encours brut des créances en souffrance sur ressources affectées et le montant total de l'encours brut des crédits sur ressources affectées.
- 5- Rapport entre le montant des échéances des crédits sur ressources affectées effectivement remboursées et le total des échéances attendues sur les crédits sur ressources affectées.
- 6- Rapport entre le montant recouvré sur créances en souffrance sur ressources affectées et le total des créances en souffrance sur ressources affectées.
- 7- Rapport entre le montant des crédits passés en perte et le total de l'encours des crédits de la période.

V. DONNEES SUR LES AUTRES ACTIVITES AUTORISEES

5.1 Activités de transfert rapide d'argent

Informations d'ordre général

- Nom et adresse du représentant (ECOBANK) ;
- Nom et adresse de la société représentée (Western Union),
- Nombre d'opérations exécutées au cours de l'année :
 - * à l'émission : 78
 - * à la réception : 686

TABLEAU N° 5.1 : Opérations de transferts (en milliers de FCFA)

| Rubriques | Année (2019) | Année (2020) |
|--|-----------------|-----------------|
| Transfert reçus (1) | 75 894 | 83 507 |
| UEMOA | 19 723 | 19 213 |
| Autres pays africains | 3 887 | 4 086 |
| Union Européenne | 37 407 | 37 663 |
| Etats-Unis | 6 596 | 3 413 |
| Autres pays | 9 281 | 19 132 |
| Transfert émis (2) | 9 364 | 5 954 |
| UEMOA | 6 390 | 3 454 |
| Autres pays africains | 299 | 836 |
| Union Européenne | 2 675 | 1 664 |
| Etats-Unis | 0 | - |
| Autres pays | 0 | - |
| Solde des transferts (3)= (1) – (2) | 66 530 | 77 553 |

TABLEAU N° 5.3 : Opérations de change

| Devises concernées | Montant des devises achetées | Contre-valeur en FCFA des devises achetées | Montant des devises vendues | Contre-valeur en FCFA des devises vendues |
|---------------------------|-------------------------------------|---|------------------------------------|--|
| EURO (EUR) | - | - | - | - |
| Dollar des EU (USD) | - | - | - | - |
| Franc Suisse (CHF) | - | - | - | - |
| Livre sterling GBP) | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - |

**VI. AUTRES INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS
AVEC LA CLIENTELE**

TABLEAU N° 6.1 : Tarification des opérations avec la clientèle

| Indicateurs | Année 2019 | Année 2020 | Variation (%) |
|--|-------------------|-------------------|----------------------|
| Taux d'intérêt créditeur minimum servi sur des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients | 6% | 6% | 0 |
| Taux d'intérêt créditeur maximum servi sur des dépôts des membres, bénéficiaires ou clients | 7% | 7% | 0 |
| Taux d'intérêt nominal débiteur minimum sur les crédits aux membres, bénéficiaires ou clients | 8% | 8% | 0 |
| Taux d'intérêt nominal débiteur maximum sur les crédits accordés aux membres, bénéficiaires ou clients | 18% | 18% | 0 |
| Taux d'intérêt effectif global | 23 | 23 | 0 |

TABLEAU N° 6.2 : Répartition des crédits selon leurs objets
(en milliers / FCFA)

| Objet du crédit | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Crédits immobiliers | - | - | - |
| Crédits d'équipement | - | - | - |
| Crédits à la consommation | 1 269 852 | 938 404 | -26, 10 |
| Crédits de trésorerie | 85 947 | 21 243 | -75,08 |
| Autres crédits | 95 461 | 156 443 | 63,88 |

TABLEAU N° 6.3 : Dons et œuvres sociales

| Références du bénéficiaire | Nature du don ou des œuvres sociales | Evaluation financière(en FCFA) |
|-----------------------------------|---|---|
| | | |
| | | |

**TABLEAU N° 6.4 : Répartition sectorielle des crédits accordés
(en milliers) (*)**

| Objet du crédit | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Agriculteur, sylviculture et pêche | 95 461 | 135 749 | 42,20 |
| Industries extractives | - | - | |
| Industries manufacturières | - | - | |
| Bâtiment et travaux publics | - | - | |
| Commerce, restaurants, hôtels | 85 947 | 27 243 | -68,30 |
| Electricité, gaz, eau | - | - | |
| Transport, entrepôts et communications | - | - | |
| Assurances, services aux entreprises | - | - | |
| Immobilier | - | - | |
| Services divers | 1 269 852 | 1 038 323 | -18,23 |

(*)La sectorisation retenue dans ce tableau est celle prévue par le référentiel comptable spécifique des SFD.

VII. OPERATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

**TABLEAU N° 7 : Opérations avec les autres institutions financières
(établissement de crédit, SFD, autres institutions financières)
et les partenaires au développement (en milliers)**

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Encours des placements auprès des autres institutions financières (en milliers de francs CFA) | 46 314 | 53 980 | 16,55 |
| Encours des emprunts auprès des autres institutions financières (en milliers de francs CFA) | 3 531 285 | 3 506 720 | -0,69 |
| Montant total des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières (en milliers de francs CFA) | 1 525 000 | 795 000 | - 47,86 |
| Taux d'intérêt moyen des emprunts obtenus dans l'année auprès des autres institutions financières | 11 | 11 | 0 |

| | | | |
|---|---------|---------|--------|
| Ressources affectées (en milliers / CFA) | 284 500 | 284 500 | 0 |
| Subventions d'exploitation reçues (en milliers de francs CFA) | 4 697 | 6 602 | 40,55 |
| Subventions d'équipement reçues (en milliers de francs CFA) | 9 538 | 6 490 | -31,95 |

VIII. DONNEES SUR LA PERFORMANCE DES MEMBRES DES RESEAUX (UNIONS, FEDERATIONS ET CONFEDERATIONS)

TABLEAU N° 8 : Indicateurs de performance des institutions affiliées au réseau (*)

| <i>Indicateurs</i> | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|
| Nombre d'institutions affiliées déficitaires | 0 | 0 | 0 |
| Montant total du déficit d'exploitation des institutions affiliées (en milliers de FCFA) | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'institutions affiliées excédentaires | 0 | 0 | 0 |
| Ressources affectées (en milliers de francs CFA) | 0 | 0 | 0 |
| Montant total de l'excédent d'exploitation des institutions affiliées (en milliers de FCFA) | 0 | 0 | 0 |

(*) Tableau à renseigner par les structures faitières

IX- FONCTIONNEMENT ET VIE DES ORGANES

TABLEAU N°9 : Nombre de réunions tenues au cours de l'année

| <i>Indicateurs</i> | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|--|---------------------|---------------------|----------------------|
| Par l'Assemblée Générale | 1 | 1 | 0 |
| Par le Conseil d'Administration ou l'organe équivalent | 5 | +5 | 0 |
| Par le Conseil de Surveillance (*) | 5 | 5 | 0 |
| Par le Comité de Crédit (*) | 51 | 28 | -45,09 |
| Par les autres comités (**) | 0 | 0 | 0 |

(*) A renseigner par les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit

(**) A préciser

PERFORMANCES FINANCIERES

TABLEAU N° 10 : indicateurs de performances financières

| Indicateurs | Année (2019) | Année (2020) | Variation (%) |
|---|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Marge d'intérêt en milliers de FCFA | 602 466 | 562 290 | -6,66 |
| Produit financier net en milliers de francs CFA | 596 522 | 563 487 | -5,53 |
| Résultat net en milliers de FCFA | 101 591 | 109 566 | 7,85 |
| Taux de marge nette ¹ | 16,86 | 19,48 | 15,53 |

1- Le taux de marge nette est égal au rapport entre le résultat net et la marge. d'intérêt.

CONCLUSION

Conformément au plan de travail annuel et au budget prévisionnel 2020, les niveaux de réalisation se présentent comme suit :

☞ Sur le PTA

En tenant compte du planning mensuel des activités sur les 12 mois et de certaines tâches imprévues, le taux moyen de réalisation des activités au titre de l'année 2020 est de 84,23% contre 93,75% en 2019.

Cette baisse de performance est surtout liée à la crise sanitaire COVID-19.

☞ Sur le BUDGET

Le tableau ci-dessous décrit les niveaux de réalisation ci-après :

| LIBELLES | PREVISIONS | REALISATIONS | TAUX DE REALISATION (%) |
|--------------------------------|-------------------|---------------------|--------------------------------|
| Activités de crédits | 1 500 000 000 | 1 201 315 107 | 80,08 |
| Exploitation (produits) | 998 012 419 | 1 059 166 184 | 106,12 |
| Exploitation (charges) | 840 709 407 | 949 599 240 | 112,95 |
| Investissement | 133 245 000 | 25 306 141 | 18,99 |
| Excédent | 157 303 012 | 109 566 944 | 69,65 |

«L'espoir est permis, il faut s'adapter».